

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT LE PASS PATHE



Extrait des Conditions générales - Le Pass Pathé

L'abonnement Le Pass Pathé offre la possibilité pour l'abonné d'avoir un accès illimité aux salles de cinéma Pathé en Suisse (liste sous www.pathe.ch). Par accès illimité, il faut entendre la possibilité pour l'abonné d'obtenir pour lui-même exclusivement une entrée unique par séance dans la limite des places disponibles, sept jours sur sept, pour tous les films et toutes les séances, sous réserve du Cinéma Deluxe et de projections privées, non commerciales, ou encore particulières et expressément mentionnées (par ex. retransmission du MET ou de ballets,...). De plus, l'abonnement ne libère pas l'abonné de participer, cas échéant, financièrement au surcoût généré lors de projections spéciales, par ex. film en 3D (lunettes). Pour accéder aux salles, l'abonné doit présenter sa Carte aux points de contrôle d'entrée, aux guichets ou à tout autre système en vigueur dans le cinéma pour se voir attribuer une place.

L'abonnement et la Carte sont personnels et intransmissibles. Lors de la souscription de l'abonnement aux guichets d'un cinéma Pathé participant à l'opération, l'abonné et, cas échéant, le payeur devront présenter une pièce d'identité et transmettre leurs coordonnées personnelles. Le payeur doit obligatoirement être âgé de 18 ans révolus.

Le prix de l'abonnement et de la Carte sont ceux en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement. Les frais d'acquisition de la Carte, fixés de manière forfaitaire, s'ajoutent au prix de l'abonnement. Les frais de la Carte ne sont en principe dus qu'une seule fois ; demeurent toutefois réservés le remplacement de la Carte en cas de perte ou de vol.

L'abonnement est conclu pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement pour une période indéterminée s'il n'a pas été résilié par une des parties 2 (deux) mois avant la fin de la première année. En cas de reconduction tacite, l'abonnement est reconduit pour une durée illimitée. Il peut être résilié par une des parties en tout temps moyennant un délai de 2 (deux) mois. En cas de retard de paiement, quelque en soit le motif, la carte sera immédiatement bloquée. Dans cette situation, l'abonné ne pourra pas se prévaloir d'une prolongation de la durée de son abonnement.

Pathé Suisse SA se réserve le droit de modifier en tout temps les prestations liées à la carte et à l'abonnement Le Pass Pathé.

Conditions générales complètes disponibles aux caisses des cinémas Pathé et sur www.pathe.ch. Mai 2011 (sous réserve de modifications)

• Pathe Suisse SA, 107 Route de la Glâne, 1752 Villars-sur-Glâne

www.pathe.ch



Le cinéma à volonté

LE PASS PATHE

37 CHF / MOIS*



Nouveau
supplément 3D
offert!

**VALABLE DANS TOUS
LES CINEMAS PATHE DE SUISSE**

BÂLE (KÜCHLIN, ELDORADO & PLAZA), **BERNE** (WESTSIDE),
DIETLIKON, **GENÈVE** (BALEXERT, REX & RIALTO) &
LAUSANNE (FLON & LES GALERIES)

* Informations sur les conditions d'abonnement et d'utilisation disponibles auprès de nos caissiers ou sur www.pathe.ch

www.pathe.ch

VOS AVANTAGES AVEC LA CARTE LE PASS **PATHE**

- ◆ LE CINÉMA À VOLONTÉ POUR SEULEMENT CHF 37.-/MOIS OU CHF 444.-/ANNÉE*
- ◆ **SUPPLÉMENT 3D** OFFERT (CHF 3.-/ENTRÉE)*
- ◆ ACCÈS À **TOUTES LES PROJECTIONS** (SAUF ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX EXPRESSÉMENT MENTIONNÉS)*
- ◆ VALABLE DANS **TOUS LES CINÉMAS PATHÉ** DE SUISSE
- ◆ **PRINT @ HOME**
IMPRESSION DE VOTRE BILLET VIA INTERNET, SIMPLE ET PRATIQUE
- ◆ INSCRIPTION À LA **NEWSLETTER** PATHÉ (INFOS CINÉMA, CONCOURS ET OFFRES EXCLUSIVES)

LA CARTE LE PASS PATHÉ EST PERSONNELLE ET INTRANSMISSIBLE. ELLE PERMET À SON TITULAIRE, POUR 12 MOIS AU MINIMUM, D'ACCÉDER À L'ENSEMBLE DES PROJECTIONS DES CINÉMAS PATHÉ EN SUISSE, MOYENNANT UNE COTISATION MENSUELLE DE CHF 37.-, PAYABLE PAR ANNÉE OU PAR MENSUALITÉS (SAUF SÉANCES SPÉCIALES EXPRESSÉMENT MENTIONNÉES ET SELON CONDITIONS EN VIGUEUR).

*INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION DISPONIBLES SUR www.pathe.ch ET AUX CAISSES DE NOS CINÉMAS

www.pathe.ch

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE LE PASS **PATHE**

il vous suffit de:

- 1 VOUS RENDRE DANS UN CINÉMA PATHÉ**
- 2 REMPLIR ET SIGNER LE CONTRAT D'ABONNEMENT** POUR UNE DURÉE INITIALE MINIMUM DE 12 MOIS, SUR PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ (EN CAS DE PAIEMENT PAR MENSUALITÉS, VOS COORDONNÉES BANCAIRES OU POSTALES EN SUISSE SONT NÉCESSAIRES; LE TITULAIRE PEUT ÊTRE MINEUR MAIS LE PAYEUR DE L'ABONNEMENT DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ÂGÉ DE 18 ANS RÉVOLUS)
- 3 VOUS FAIRE PHOTOGRAPHIER** AUX CAISSES DU CINÉMA
- 4 PAYER SOIT LES 2 PREMIERS MOIS D'ABONNEMENT** AVEC L'OPTION « PAIEMENT PAR MENSUALITÉS », **SOIT LA 1ÈRE ANNÉE D'ABONNEMENT** AVEC L'OPTION « PAIEMENT ANNUEL »

COMMENT UTILISER VOTRE CARTE LE PASS **PATHE**

il vous suffit de:

- 1 CHOISIR LA SÉANCE À LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ ASSISTER**
- 2 IMPRIMER VOTRE BILLET** SUR www.pathe.ch GRÂCE AU SYSTÈME **PRINT@HOME** (VEUILLEZ DEMANDER VOTRE CODE PERSONNEL AUX CAISSES DU CINÉMA AU PRÉALABLE)
OU PRENDRE VOTRE BILLET À L'ENTRÉE DU CINÉMA AU POINT DE CONTRÔLE DES BILLETS (UNIQUEMENT À LAUSANNE)
OU PRENDRE VOTRE BILLET AUX CAISSES DU CINÉMA
- 3 PRÉSENTER VOTRE BILLET** AU POINT DE CONTRÔLE DU CINÉMA
- 4 VOUS RENDRE DANS LA SALLE, PRENDRE VOTRE PLACE ET PASSER UN TRÈS AGRÉABLE MOMENT DE CINÉMA**

www.pathe.ch